

2023 - HÉBERGEUR / HORS DESTINATION

| | |
|---|--------------|
| Nom de votre établissement : | |
| Raison sociale : <input type="checkbox"/> EI/EIRL <input type="checkbox"/> EURL/SARL <input type="checkbox"/> SA <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Autre... | |
| Nom Prénom : | |
| Adresse : | CP / Ville : |
| Téléphone : | Email : |

1 VOTRE PARTENARIAT :

| | Tarif unitaire | Montant TTC |
|---|--|--------------------|
| Hôtel | <input type="checkbox"/> De 1 à 10 chambres / 186€ <input type="checkbox"/> De 11 à 20 chambres / 240€ <input type="checkbox"/> De 21 à 30 chambres / 375€ <input type="checkbox"/> De 31 à 40 chambres / 624€ <input type="checkbox"/> De 41 à 50 chambres / 750€ <input type="checkbox"/> + de 50 chambres / 870€ <input type="checkbox"/> + restaurant de l'hôtel / 63€ (si présent) | |
| Résidence de tourisme/hôtelière | Nombre d'appartement x 38,40€ | |
| Chambres d'hôtes | <input type="checkbox"/> De 1 à 10 personnes / 120€ <input type="checkbox"/> De 11 à 15 personnes / 180€ | |
| Camping (capacité = (nombre d'emplacements + nombre de locatifs x 3)) | <input type="checkbox"/> - de 500 personnes / 375€ <input type="checkbox"/> + de 500 personnes / 564€ | |
| Hébergement collectif | <input type="checkbox"/> - 20 personnes / 186€ <input type="checkbox"/> 21 à 50 personnes / 255€ <input type="checkbox"/> 51 à 90 personnes / 375€ <input type="checkbox"/> 91 à 120 personnes / 564€ <input type="checkbox"/> 121 à 150 personnes / 714€ <input type="checkbox"/> + 151 personnes / 975€ | |
| Hébergement insolite (ne pouvant être classé dans une autre catégorie) | <input type="checkbox"/> De 1 à 20 personnes / 186€ <input type="checkbox"/> + 20 personnes / 285€ | |

Sous-total **1**



2 VOS SERVICES OPTIONNELS :

| | Tarifs TTC | Montant TTC |
|---|---|-------------|
| Publicité sur l'écran dynamique à l'Office de Tourisme de La Bresse qui informe la clientèle 24h/24 et 7j/7. | Période très haute saison* : <input type="checkbox"/> 60€ / semaine <input type="checkbox"/> 90€ / quinzaine Période haute saison* : <input type="checkbox"/> 36€ / semaine <input type="checkbox"/> 45€ / quinzaine | |
| RDV personnalisé avec notre Community Manager pour une expertise et des conseils en communication numérique (durée de 2h) | <input type="checkbox"/> 60€ | |
| Publicités « Coup de Coeur » sur le site internet www.labresse.net | <input type="checkbox"/> 120€ / semaine <input type="checkbox"/> 180€ / quinzaine <input type="checkbox"/> semaine suppl. x 60€ | |

* Période très haute saison : vacances scolaires Noël/Nouvel An + hiver + juillet/août

* Période haute saison : vacances scolaires Toussaint + Pâques + périodes Ascension et Pentecôte

Sous-total 2

➤ Merci de joindre un extrait Kbis récent ou l'avis de situation INSEE avec votre bon de commande, ainsi que vos justificatifs **A JOUR** en cas d'activité réglementée.

Totaux 1 + 2

➤ Ne pas joindre de règlement, une facture vous sera envoyée ultérieurement.



3 CHARTE DE PARTENARIAT

DOSSIER DE PARTENARIAT

Pour être pris en compte, le partenaire devra retourner ce dossier dûment complété à l'Office de Tourisme. Si le dossier est incomplet, l'Office de Tourisme se réserve le droit de ne pas prendre en compte la demande d'adhésion.

Le partenaire joindra au bon de commande un extrait Kbis récent attestant de son activité. En cas d'activité réglementée, le prestataire joindra également les justificatifs, diplômes, certifications nécessaires.

COMMUNICATION DES INFORMATIONS

Il est important que chaque partenaire transmette à l'Office de Tourisme les informations demandées et dûment complétées (dossier de partenariat, mise à jour SITLOR, etc...) afin d'assurer la meilleure communication possible sur les différents supports. L'Office de Tourisme se réserve le droit d'indiquer « non communiqué » sur ses éditions et sur son site Internet en cas de manque d'informations.

L'activité et les informations communiquées par le partenaire doivent être conformes à la législation en vigueur ; l'Office de Tourisme ne pourra être tenu pour responsable des informations communiquées par ses partenaires sur ses différents supports de communication.

RÈGLEMENT

Le règlement s'effectuera à réception de facture après que l'Office de Tourisme ait vérifié la complétude du dossier. Le partenaire ne doit pas envoyer de règlement avec le bon de commande.

PRÉSENCE DU DOCUMENT DU PARTENAIRE À L'ACCUEIL DE L'OFFICE DE TOURISME

Le partenaire devra veiller à ce que l'Office de Tourisme dispose de sa documentation en quantité suffisante (1 seul document accepté par partenaire, de préférence flyer ou brochure – carte de visite non acceptée) ; malgré toute l'attention qui sera apportée par l'Office de Tourisme, ce dernier ne saura être tenu pour responsable en cas de rupture de stock.

LIEN WEB

Pour un partenariat gagnant-gagnant, le partenaire s'engage à mettre un lien sur son site Internet (si existant) vers le site de l'Office de Tourisme www.labresse.net afin de renforcer son référencement et celui de la destination.

- en cochant cette case, je déclare avoir pris connaissance des engagements du partenaire pour l'année 2023 et à les respecter.**

Fait à : _____

Signature :

Une question ? N'hésitez pas à
? contacter Isabelle
au 03 29 25 70 05 ou à
partenariat@labresse.net

• **Office de Tourisme Communautaire de La Bresse Hautes Vosges**

2A rue des Proyes - 88250 LA BRESSE
Tél : +33 (0)3 29 25 41 29 / Mail : tourisme@labresse.net
www.labresse.net



**Bureau d'Informations
Touristiques de Cornimont**

27 rue du 3ème DIA
88310 CORNIMONT
Tél : +33 (0)3 29 24 12 17
Mail : tourisme@cornimont.fr

**Bureau d'Informations
Touristiques de Ventron**

4 place de la Mairie
88310 VENTRON
Tél : +33 (0)3 29 24 07 02
Mail : tourisme@ventron.fr

**Bureau d'Informations
Touristiques de Vagney**

11 place Caritey
88120 VAGNEY
Tél : +33 (0)3 29 24 88 69
Mail : tourisme@vagney.fr

**Bureau d'Informations Touristiques
de Saulxures-sur-Moselotte**

11 rue Pasteur
88290 SAULXURES-SUR-MOSELLOTTE
Tél : +33 (0)3 29 27 29 67
Mail : tourisme@saulxures-sur-moselotte.fr